



**Article rédigé par Jean Denis Côté B.A., A.V.C.; C.S.F.
Planificateur financier
Planica services financiers**

Saviez-vous que l'assurance vie peut constituer un excellent moyen de faire un don majeur à faible coût?

Avant de continuer, il est important de mettre les choses claires et simples... Vous pouvez donner une police déjà existante ou une nouvelle souscription. Dans chacun des cas, les reçus de charité peuvent être émis selon le meilleur avantage pour le donateur.

Police existante :

Le reçu de charité peut être calculé selon l'une de ces 3 façons :

- 1) Égal à la valeur de rachat de la police. *La propriété de la police doit être transférée à l'organisme de charité et ce dernier doit en être le bénéficiaire irrévocable ;*
- 2) Égal à la valeur de rachat de la police et un reçu à chaque année par la suite s'il y a prime payée. *La propriété de la police doit être transférée à l'organisme et ce dernier doit en être le bénéficiaire irrévocable ;*
- 3) Égal au capital assuré lors du décès. *L'organisme doit être nommé bénéficiaire sur le contrat ou par testament.*

Nouvelle police d'assurance vie :

Le reçu de charité peut être calculé de 2 façons :

- 1) Le reçu de charité est égal à la prime payée. *La propriété de la police doit être transférée à l'organisme et ce dernier doit en être le bénéficiaire irrévocable ;*
- 2) Le reçu est égal au capital assuré au moment du décès. *L'organisme doit être nommé bénéficiaire sur le contrat ou par testament.*

Sachez que pour réduire les coûts d'une assurance vie, il est possible de souscrire à une police d'assurance vie payable au 2^e décès... Non il ne faut pas mourir 2 fois ! Le principe est que les compagnies assurent 2 personnes. Tant que l'une des deux est en vie, la prime est payable et le capital décès sera payé lorsque la deuxième personne assurée décèdera.

Ce genre de contrat permet de réduire considérablement les primes et permet également d'assurer des gens qui autrement ne seraient pas assurables à cause de leur âge ou de leur santé.

Finalement, il est possible de souscrire à des contrats payables à vie, mais aussi à des contrats payables sur une courte période, par exemple, 10, 15 ou 20 ans. Après cette période, la police reste en vigueur et il n'y a pas plus de primes exigibles. Dans nos exemples, cette caractéristique est contractuelle, donc la prime et la durée de paiements sont garanties.

Voyons maintenant des exemples de don par assurance vie payable au 2^e décès au montant de **100 000 \$** (Homme et Femme non fumeur).

Âge	10 paiements annuels (prime annuelle)
Homme 55, Femme 50	2 008 \$
Homme 60, Femme 55	2 522 \$
Homme 65, Femme 60	3 477 \$
Homme 70, Femme 65	4 126 \$
Homme 75, Femme 70	4 959 \$

Imaginez maintenant toute la gamme des avantages se présentent à vous dans le cadre de votre stratégie fiscale, financière et successorale. En voici quelques exemples :

- Utilisation du retrait minimum du FERR pour payer la prime ;
- Don immédiat en argent et nous utilisons le crédit d'impôt pour reconstituer le capital pour la succession ;
- Même stratégie mais par une société de portefeuille (compagnie de gestion), vous transformez ainsi du patrimoine corporatif en patrimoine non imposable pour la succession ;
- Utilisation de l'assurance vie et des dons de charité dans des stratégies de revenus nets élevés.

Comme vous pouvez le constater, il y a plusieurs façons de donner, nous appelons cela du don planifié. Une fois que vous avez choisi d'appuyer une cause, votre réflexion doit aller au-delà du choix de la cause. Il faut que vous puissiez aller chercher tous les avantages reliés à votre générosité pour pouvoir soit maximiser votre don, vos revenus nets après impôts ou minimiser les impacts sur votre succession.

Nous espérons avoir piqué votre curiosité et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus de renseignements ou pour établir une stratégie personnalisée... le tout sans frais.

Jean-Denis Côté B.A.; A.V.C.
Planificateur Financier
Conseiller en sécurité financière
Planica Services Financiers
(418) 623-9393 poste 207
1-866-810-8638 Sans frais
jdcode@planica.ca